

notre système a un avantage quelconque sur le système actuel de manufacture des marchandises par des ouvriers salariés, telle marchandise étant ensuite distribuée aux consommateurs par l'entremise des Marchands en Gros et des Marchands en Détail. Si notre système actuel n'est pas le meilleur, pourquoi les Coopératives forment-ils des Sociétés Coopératives de Gros et des Sociétés Coopératives de Détail?

Cette question démontre que M. Beaudry ne comprend pas bien le mouvement. Il lit que le système coopératif est aussi organisé en Sociétés Coopératives de Gros et en Sociétés Coopératives de Détail. M. Beaudry devrait savoir que les Sociétés Coopératives de Gros sont formées de Sociétés Coopératives de Détail, et contrôlées par les dites Sociétés Coopératives en détail qui en sont propriétaires. La Coopérative en Gros et la Coopérative en Détail constituent un grand système conjoint appartenant aux mêmes personnes, ce qui met en contact le producteur et le consommateur, sans aucun intermédiaire.

Je crois que ceci doit répondre à toutes les questions de M. Beaudry, quoique je doute qu'il en soit satisfait, s'il ressemble à nos adversaires de l'autre côté, qui se posent toujours en amis du peuple. Tout ce que l'on demande est qu'on laisse le peuple choisir ce qui lui convient. A en juger par la manière dont les coopératives se répandent dans tous les pays du monde, il est évident que les peuples ne sont pas lents à faire leur choix, malgré les efforts désespérés de quelques personnes intéressées à étouffer leur liberté.

(Signé) WM. MAXWELL.

Président, Alliance Coopérative Internationale.

M. Maxwell porte le nombre des personnes employées dans les Sociétés Coopératives à 100,000, mais je crois que ce nombre est beaucoup au-dessous de la réalité, parce que les deux Sociétés Coopératives en Gros seules emploient au-delà de 27,000 personnes, et à certaines époques de l'année, par exemple au moment de l'emballage des fruits, plusieurs milliers d'employés additionnels sont employés temporairement.

Un assez grand nombre de nos autres manufactures emploient aussi des ouvriers supplémentaires à certaines époques; aussi des milliers de Sociétés Coopératives, dont quelques-unes ont au moins 50 succursales ou plus doivent en employer au moins 100,000 à elles seules. Ceci n'implique pas que le reste des membres soit employé par des Manufacturiers ou des Marchands avec qui ils devraient faire affaires, mais il ne faut pas oublier que des milliers de membres sont employés par des Compagnies de Chemins de Fer, occupent des positions de Gouvernement, sont employés dans des Mines, des Ports et autres emplois, et de cette manière occupent des positions qui ne peuvent affecter en aucune manière les intérêts privés des Marchands.

Un autre point que nos adversaires semblent perdre de vue facilement est que malgré que le total des profits réalisés s'élève à la somme énorme de plus de \$200,000,000, ces profits sont divisés entre 2,000,000 membres, et qu'en conséquence, le montant reçu par chacun est beaucoup moindre que la somme de \$800,000 fixée par le Statut.

Il ne faut pas oublier non plus qu'il y a une différence vitale entre les profits et le dividende des Sociétés Coopératives. Le dividende des Sociétés Coopératives est le

montant remboursé aux membres acheteurs sur la somme d'argent qu'ils ont dépensée pour l'achat de leurs marchandises, ce qui n'est pas un profit réel, mais seulement un moyen d'obtenir ces marchandises au prix chargé par le détaillant, moins le montant qu'on leur retourne. Ce système a été adopté comme étant plus commode, car autrement, il serait trop dispendieux de calculer exactement le coût de revient de la marchandise pour la vendre aux membres à ce prix. Si le système de vente au prix coûtant aux membres était institué, plusieurs coopérateurs croient que dans ce cas, les marchandises étant achetées des Sociétés Coopératives à meilleur marché que chez le Détaillant ordinaire, ce système aurait pour effet de faire disparaître le Détaillant en très peu de temps. Ainsi ce dont les adversaires des coopératives se plaignent le plus est exactement ce qui permet leur existence.

Il est impossible de pouvoir calculer les avantages indirects que les Coopératives ont données aux ouvriers de la Grande Bretagne et des autres pays où la coopération a réussi à leur offrir des placements sérieux dans les Sociétés Coopératives de Construction qui leur permettent de se procurer une maison. Ceci est accompli par les Sociétés Coopératives, et comme le dit si bien M. Maxwell, des milliers d'ouvriers ont pu épargner assez sur leurs achats pour seigner un chez soi.

A. C. WHELAND.

* * *

Dans sa réponse à la question No 1, M. Maxwell dit qu'environ 100,000 membres, sur un total de plus de 2,000,000 qui appartiennent aux Sociétés Coopératives, sont employés et gagnent leur existence dans des entreprises coopératives. L'excuse qu'il donne pour le grand nombre de ceux qui sont obligés d'avoir recours aux entreprises individuelles pour gagner ainsi leur existence est que l'employé, lorsqu'il travaille à salaire, a parfaitement le droit de dépenser cet argent dans les magasins coopératifs s'il le juge à propos, car cet argent étant le sien propre, il est libre de l'employer suivant ses desirs.

Nous admettons sans peine la valeur de ce principe qui est absolument juste, mais qui, d'après nous, est absolument étranger à la question. M. Maxwell et ses adhérents prétendent que les Sociétés Coopératives sont une école dans laquelle on enseigne à mettre en pratique des théories sociales par lesquelles les hommes s'unissent pour améliorer leurs conditions personnelles et celles du public en général. Pour répandre ces mêmes théories sociales, ils s'arrogent le droit de déprecier sans raison les entreprises individuelles, ne craignent pas d'attaquer les commerçants mêmes dans leur caractère, en les accusant de tromper le public sur la qualité et la quantité des marchandises. Pour eux, la fin justifie les moyens, et c'est ce genre d'enseignement répandu dans la classe ouvrière qui constitue le travail d'éducation qui, d'après M. Maxwell, a coûté aux Sociétés Coopératives la somme de \$440,000,000 dans une seule année.

C'est après avoir imbu l'esprit de la population de ces fausses théories que les Sociétés Coopératives disent à leurs membres qu'il leur est impossible de leur donner de l'emploi leur permettant de vivre suivant les principes d'humanité et de probité qu'ils ont, d'après la même autorité, sont pratiqués par les Sociétés Coopératives seules. Ces bons rélateurs ne se font pas scrupule cependant de mettre de côté tous leurs bons principes et de forcer ainsi 99% de leurs membres, soit 2,574,000 sur 2,600,000, à avoir recours aux entreprises individuelles pour se procurer leur gain. Dans ces conditions, comment peut-on espérer que ces employés donnent à leurs patrons le meilleur de leur énergie et de leur intelligence pour aider à faire prospérer une entreprise individuelle qui leur est représentée comme une entreprise légitime? En agissant ainsi, de quel droit peuvent-ils prétendre faire une bonne œuvre sociale?

Quant à l'assertion de M. Maxwell que le système le plus économique prévaut, nous devons dire que nous ne sommes de son avis qu'en autant qu'on laissera au peuple le libre arbitre de son choix; mais que si les Sociétés Coopératives dépensent des sommes aussi folles qu'elles l'ont fait dans le passé pour exciter la prévention et répandre un esprit d'opposition à l'ordre de choses établi, et que si, d'un autre côté, le système établi ne fait aucune propagande pour réfuter les avancés erronés des Sociétés Coopératives, il pourrait bien se faire qu'à la fin le système le moins économique puisse réussir à s'implanter au milieu de certaines classes de la société qui, ne possédant pas les connaissances de l'économie politique se laisseront influencer et peut-être duper par ces belles théories.

A la question No 2, demandant les raisons pour lesquelles les Sociétés Coopératives sont exemptes en Angleterre de payer la taxe du revenu sur les profits réalisés, alors que les manufacturiers et les entreprises individuelles sont requis de payer cette taxe, il nous semble que M. Maxwell apporte dans sa réponse une forte dose de mauvaise volonté. Nous n'aimons pas croire qu'il a délibérément tenté d'induire ses lecteurs en erreur, mais nous ne voulons pas non plus lui faire l'injure de croire qu'il a dévié de la question par ignorance des faits. La question lui a été posée en comparant les obligations des Sociétés Coopératives aux obligations des Compagnies Incorporées et autres entreprises individuelles, et M. Maxwell répond au sujet des obligations des membres des Sociétés Coopératives. C'est très habile de sa part, et nous l'en félicitons. C'est vraiment digne d'un apôtre des Coopératives.

Mais comme M. Maxwell n'a pas aimé dire toute la vérité sur ce point, nous allons la dire pour lui, en faisant d'abord la citation d'un paragraphe publié dans l'Annuaire